

APPEL D'OFFRES OUVERT

**Contrôles réglementaires amiante – plomb et
travaux de désamiantage – déplombage pour les
services et certains établissements publics de
l'État en région Nouvelle-Aquitaine**

SCENARIO POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DEVIS FICTIF

**Le candidat établit un devis sur la base des éléments fournis. En
cas d'éléments factuels manquants, il émet des hypothèses
pertinentes qu'il précise et chiffre dans sa proposition.**

Annexe n° 2 au règlement de la consultation.

N° de consultation : 2026 - PFRANA -15

LOTS N° 1, 2,3, 4 et 5

Conformément au règlement de la consultation, le candidat produit un
devis fictif sur la base des éléments fournis par le **scénario A.**

LOTS N° 6, 7,8, 9 et 10

Conformément au règlement de la consultation, le candidat produit un
devis fictif sur la base des éléments fournis par le **scénario B.**

SCENARIO A – Lots 1 à 5 – Contrôles réglementaires amiante – plomb

Objet : Demande de devis pour la réalisation d'un repérage amiante avant travaux (RAAT) – Accord-cadre de contrôles réglementaires amiante -plomb pour les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine
(Courriel daté du 09/06/2026)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de ses locaux, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) vous sollicite en vue de la réalisation d'une mission de repérage amiante avant travaux (RAAT).

Nous vous invitons, par le présent message, à nous faire parvenir une proposition pour la réalisation de cette prestation, sur la base des éléments ci-après et en conformité avec le marché cité en objet.

Le bâtiment concerné est un immeuble administratif construit en 1974, actuellement occupé par des agents de la DDFIP. Il comprend 4 niveaux de 250 m² chacun, soit une surface totale d'environ 1 000 m².

Les locaux sont occupés du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00. Les investigations devront donc être organisées de manière à limiter les perturbations pour les agents et à garantir leur sécurité.

Des diagnostics antérieurs existent (DTA), mais ceux-ci sont partiels et anciens. Ils ne peuvent être considérés comme suffisants dans le cadre des travaux envisagés.

Des travaux de réaménagement intérieur sont planifiés à court terme, incluant notamment des interventions sur les sols, les plafonds, les cloisonnements et certains réseaux techniques. C'est pourquoi un repérage amiante avant travaux doit être établi conformément à la réglementation en vigueur.

J'attire votre attention sur le fait que :

- le site est occupé pendant les heures ouvrées ;
- certains locaux peuvent présenter des contraintes d'accès (archives, locaux techniques) ;
- des investigations pouvant nécessiter des interventions intrusives sont susceptibles d'être requises.

N'hésitez pas à formuler toute hypothèse administrative et/ou technique que vous jugeriez utile à l'établissement de votre offre⁽¹⁾.

Le RAAT devra être réalisé selon un calendrier compatible avec le lancement prochain des travaux, envisagés à partir d'octobre 2026.

Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre devis dans les meilleurs délais, et ce conformément aux délais contractuels.

Bien cordialement,

M. Ted XIGEANT
Responsable logistique
Direction Départementale des Finances Publiques
05 16 33 19 23

⁽¹⁾ *Rappel : en cas d'éléments factuels manquants, merci de préciser et chiffrer les hypothèses retenues pour l'établissement de votre offre.*

SCENARIO B – Lots 6 à 10 – Travaux de désamiantage – déplombage

Objet : Demande de devis pour travaux de désamiantage et déplombage pour une sous-préfecture en Nouvelle-Aquitaine – Accord-cadre de travaux de désamiantage et déplombage pour les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine (Courriel daté du 09/06/2026)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'un projet de réaménagement intérieur de notre sous-préfecture située en Nouvelle-Aquitaine, nous vous sollicitons afin d'établir un devis pour des travaux préalables de désamiantage et de déplombage.

L'opération concerne une zone répartie sur quatre niveaux d'un bâtiment existant (R+3), actuellement partiellement occupé (maintien d'environ 40 % des effectifs sur site).

À titre indicatif, les surfaces concernées sont de l'ordre de 300 à 400 m² par niveau, soit environ 1 200 à 1 600 m² au total.

Les diagnostics réalisés ont notamment mis en évidence :

- la présence de dalles de sol amiantées et de colles associées,
- des éléments de faux plafonds susceptibles de contenir de l'amiante,
- des calorifugeages sur certains réseaux techniques,
- des peintures au plomb sur menuiseries et supports métalliques.

Certaines zones n'ayant pu être totalement investiguées, vous êtes invité à intégrer des hypothèses de gestion des aléas dans votre proposition.

Les interventions porteront sur :

- les revêtements de sols,
- les plafonds et éléments suspendus,
- les cloisonnements intérieurs,
- certains réseaux techniques (dépose partielle ou traitement localisé).

Contraintes connues à ce stade :

- site partiellement occupé,
- continuité de fonctionnement de certains équipements techniques,
- accès au site jugé standard (présence d'ascenseurs, zones de livraison à proximité),
- plages horaires d'intervention à adapter selon vos impératifs (jour et/ou décalé).

Nous vous remercions de bien vouloir nous proposer un devis détaillé.

Toute optimisation que vous jugerez pertinente est bienvenue ⁽¹⁾.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre offre dans les délais contractuels.

Bien cordialement,

M. Luc DEPOLLU
Responsable logistique
Sous-préfecture
05 17 24 64 47

⁽¹⁾ *Rappel : en cas d'éléments factuels manquants, merci de préciser et chiffrer les hypothèses retenues pour l'établissement de votre offre.*